

L'exploitation des mammifères marins au Bas-Saint-Laurent du XVII^e au XX^e siècle : un portrait sommaire

Alain Ross¹ et Jean-René Thuot²

L'histoire de l'exploitation des ressources halieutiques dans les régions de l'est du Québec s'est longtemps résumée à faire état des entreprises jersiaises de pêche à la morue en Gaspésie. Ces dernières décennies, le chantier des synthèses d'histoire régionale a notamment participé à faire connaître la diversité des activités de pêche et de chasse, à la fois dans l'estuaire et dans le golfe du Saint-Laurent. Toutefois, si la Gaspésie et la Côte-Nord peuvent bénéficier respectivement des fonds d'archives de la *Charles Robin & Co.* et du gardien de phare Placide Vigneau pour tracer le portrait d'une partie de leurs activités, le Bas-Saint-Laurent ne possède rien de tel. Faire état de l'évolution de l'exploitation des ressources du fleuve présente ainsi un défi documentaire supplémentaire.

La présente chronique ambitionne bien humblement de faire connaître quelques pièces d'archives utiles à tracer les contours d'une partie des pratiques d'exploitation bas-laurentiennes – à savoir celles liées à l'exploitation des mammifères marins. Pendant plusieurs siècles, ces pratiques de pêche et de chasse ont rythmé le quotidien des habitants des littoraux, en leur procurant de l'huile, des viandes et des peaux utiles à la vie courante – en plus de fournir un revenu d'appoint. Des enquêtes exhaustives restent toujours à mener à ce jour pour produire un récit complet.

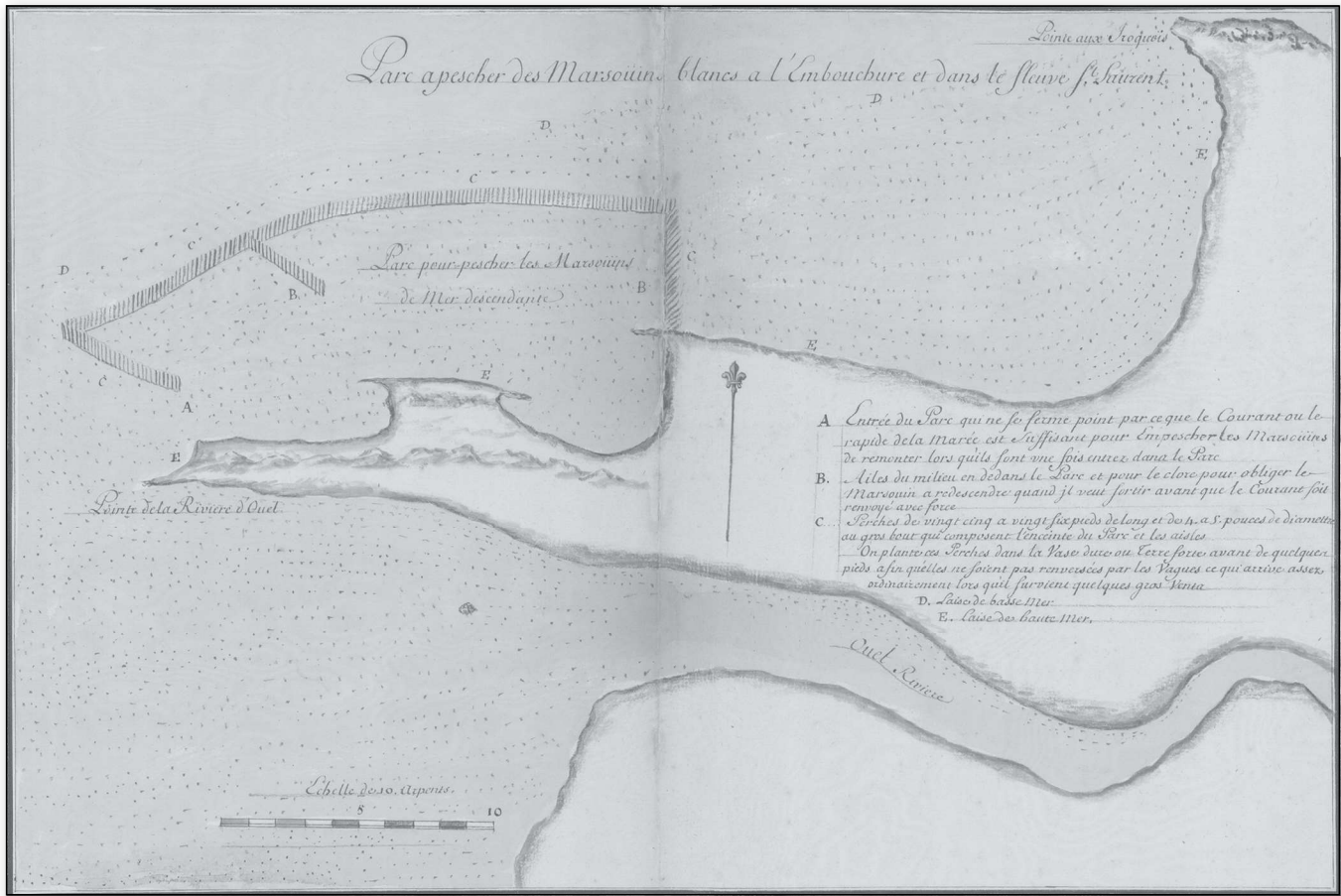
La pêche au marsouin, emblématique du Bas-Saint-Laurent

Dans l'Est-du-Québec, la pêche ou la chasse au marsouin est celle qui est associée de manière plus étroite au Bas-Saint-Laurent³. Deux types

d'espèces étaient chassés dans le fleuve estuarien : le béluga – autrefois désigné « marsouin blanc » –, et le marsouin commun – surnommé plus familièrement « pourcil ». Bien qu'appartenant tous les deux au sous-ordre des baleines à dents dit odontocètes, béluga et marsouin commun sont rattachés à deux familles différentes – soit les monodontidés et les phocœnidés⁴. Parvenus à maturité, ces animaux fournissaient plusieurs litres d'huile (utiles notamment à l'éclairage) et de la chair à consommer à leurs pêcheurs. Menée le plus souvent à l'aide d'installations dites « à fascines » sur les battures du fleuve, la pêche au béluga a notamment fait l'objet d'une exploitation régulière dans le secteur de Rivière-Ouelle depuis la colonisation européenne⁵ – exploitation dont l'étude s'est limitée jusqu'à présent au régime français⁶.

Plus tard au XIX^e siècle, le prêtre-historien Henri-Raymond Casgrain, lui-même originaire de Rivière-Ouelle, livra une longue et saisissante description de la pêche au béluga en 1873 :

Le spectacle qu'offrent les troupeaux de marsouins, à l'heure où ils pêchent en côtoyant le rivage, est unique en son genre. [...] Au mois de mai dernier [1873], plusieurs personnes de l'endroit en ont été témoin. [...] [C]es superbes cétacés se montraient avec une abondance qui ne s'était pas vue depuis longtemps : ils fourmillaient dans l'Anse de Ste-Anne, et dans l'embouchure de la Rivière-Ouelle. À la fin du montant [de la marée], on les voyait doubler la Pointe par bandes nombreuses, en suivant leur course ordinaire ; ils longeaient les rochers, en avalant, avec avidité, le petit



Pêche tendue à l'embouchure de la rivière Ouelle en 1728.

Auteur: L. Peyre - BAnQ, Collection initiale (P600), S4, SS2, D29: Parc à pescher des marsouins blancs à l'embouchure [de la rivière Ouelle] et dans le fleuve Saint-Laurent.

poisson [...] C'est en poursuivant ainsi leur proie, que les marsouins, devenus indolents et endormis, s'engagent, sans soupçonner aucun danger, dans la porte de la pêche. Dès qu'ils l'ont franchie, l'instinct leur fait prendre le large pour chercher l'eau profonde. Ils traversent ainsi la pêche en diagonale, et rencontrent les mêmes perches, dont la longue file leur paraît comme une muraille, et dont les extrémités, agitées par le courant, s'entrechoquent et les effraient. Alors ils se détournent et remontent le long de l'aile du large dans l'espoir de trouver une issue. La courbure de la pêche les ramène peu à peu vers le raccroc; mais quand ils s'en approchent, ils s'aperçoivent que, là, l'eau est moins profonde. Ils retournent donc vers le fond de la pêche, où ils rencontrent les mêmes obstacles. Dès lors, ils sont complètement écartés, deviennent effrayés, et ne se montrent plus guère à la surface de l'eau [...]

Pendant ce temps, la marée se retire rapidement. [...] À l'époque des grandes mers, les marsouins échouent, et il est très facile de les tuer; mais durant les petites mers, ils [...] peuvent nager sur une grande étendue. Alors la chasse que leur livrent les pêcheurs est un spectacle des plus émouvants. Les hommes qui font le quart sur le rivage, ordinairement au nombre de six, descendent dans des canots en suivant le bord extérieur de la pêche. Ils franchissent les perches du côté du large, et se mettent à la poursuite des captifs. Quand ils sont en grand nombre, il faut se hâter de les tuer pour ne pas être surpris par la marée montante. On en a pris autrefois jusqu'à cinq cents dans une même marée, et dix-huit cents durant la même saison [...] Les pêcheurs sont armés de harpons et d'espontons [soit deux types de dards]. Les harponneurs lancent le harpon parfois à bonne distance et l'enfoncent dans le

flanc du marsouin. [...] Une course effrénée s'engage en ce moment; le canot, emporté avec violence, touche à peine la surface des flots qui bouillonnent sous les énormes coups de queue du monstre marin. L'eau, en peu d'instant, devient toute rougie; car le marsouin a une quantité prodigieuse de sang, qui varie de huit à dix gallons [...] Qu'on se figure, si l'on peut, l'animation que présente la pêche aux marsouins, lorsqu'il y en a une centaine dans les mares, que vingt-cinq ou trente hommes sont à leur poursuite, que cinq ou six canots traînés, par les marsouins, sillonnent la pêche en tous sens, que les espons sont lancés de toute

parts, et que les hommes sont couverts de sang qui jaillit à flots. Au milieu des clameurs des combattants et des *silements* plaintifs que poussent les marsouins blessés, quelques harponneurs sautent sur leur dos, d'autres s'élancent dans la mer jusqu'aux épaules [...] Il y a quelques années, les passagers d'un steamer européen furent témoins d'une pareille scène, et manifestèrent leur enthousiasme en faisant tirer une salve de coups de canon⁷.

Ce portrait ethnographique, s'il nous rappelle la singularité du cas rivelois⁸, trouve sans doute écho dans



Le béluga (anciennement désigné « marsouin blanc » par les Bas-laurentiens).

Illustration: Alain Ross.

d'autres secteurs du Bas-Saint-Laurent. Des cartes datant du début du XVIII^e siècle signalent en effet la présence d'installations dédiées à la pêche « aux marsouins » à La Pocatière, à Saint-Louis de Kamouraska, ainsi que dans l'actuel secteur de Notre-Dame du Portage (rivière des Caps)⁹. L'examen de la culture matérielle de plusieurs ménages de cette partie du Bas-Saint-Laurent dans le dernier tiers du XVIII^e siècle témoigne par ailleurs de l'intégration de cette activité d'exploitation à la socio-économie régionale¹⁰. La mise à contribution des archives notariales permet également de mettre au jour des entreprises de pêche aux marsouins à Trois-Pistoles dès le XVIII^e siècle – sans toutefois spécifier s'il s'agit de bélugas (ou « marsouins blancs ») ou de marsouins communs. Ces associations utilisent toutes des installations de pêches à fascines. Une société entre dix habitants pistolois est ainsi fondée en 1797 :

en foit de coit nou sou signon entre 10 sasocié i convenont de tandre une paiche à marsoint qui est Louis Leclair Belonit Métié Jaque Metyé Fransoit et Aimable Cauté Bejament Cauté Pier Cauté Joseph Cauté Polle Cauté Morise Voiselle, Jan Malle en fent, conducteure de la ditte paiche [...] aucun nasosié ne pourront vendre nit engagé leur part sen le consentement de la societe¹¹

Tous s'engageaient à travailler et à fournir les matériaux nécessaires à cette entreprise. Dès l'année suivante, d'autres propriétaires de battures à Trois-Pistoles prenaient un semblable engagement, rédigeant un contrat de « société pour une tenture de pêche à marsouin dans l'entrée de la Rivière Trois-Pistoles ». Les associés, Augustin Baucher dit Morency père, Augustin Baucher dit Morency fils, Basile Baucher dit Morency, Vincent Rioux père (co-seigneur), Jean-Baptiste Rioux (fils du précédent), Jacques Bouchard et Olivier Berriau, convenaient

d'une tanture de peche a marsouin dans la devanture chacun de leur dit terrain [...] tous les associes fourniront chacun leurs perches de la quantite quil faudra [...] avec chacun leur voiture [...] travailleront par ensamble tant pour faire les canots que autres comodites pour sauver leurs huille si Dieu veut leur accorder du marsoin¹².

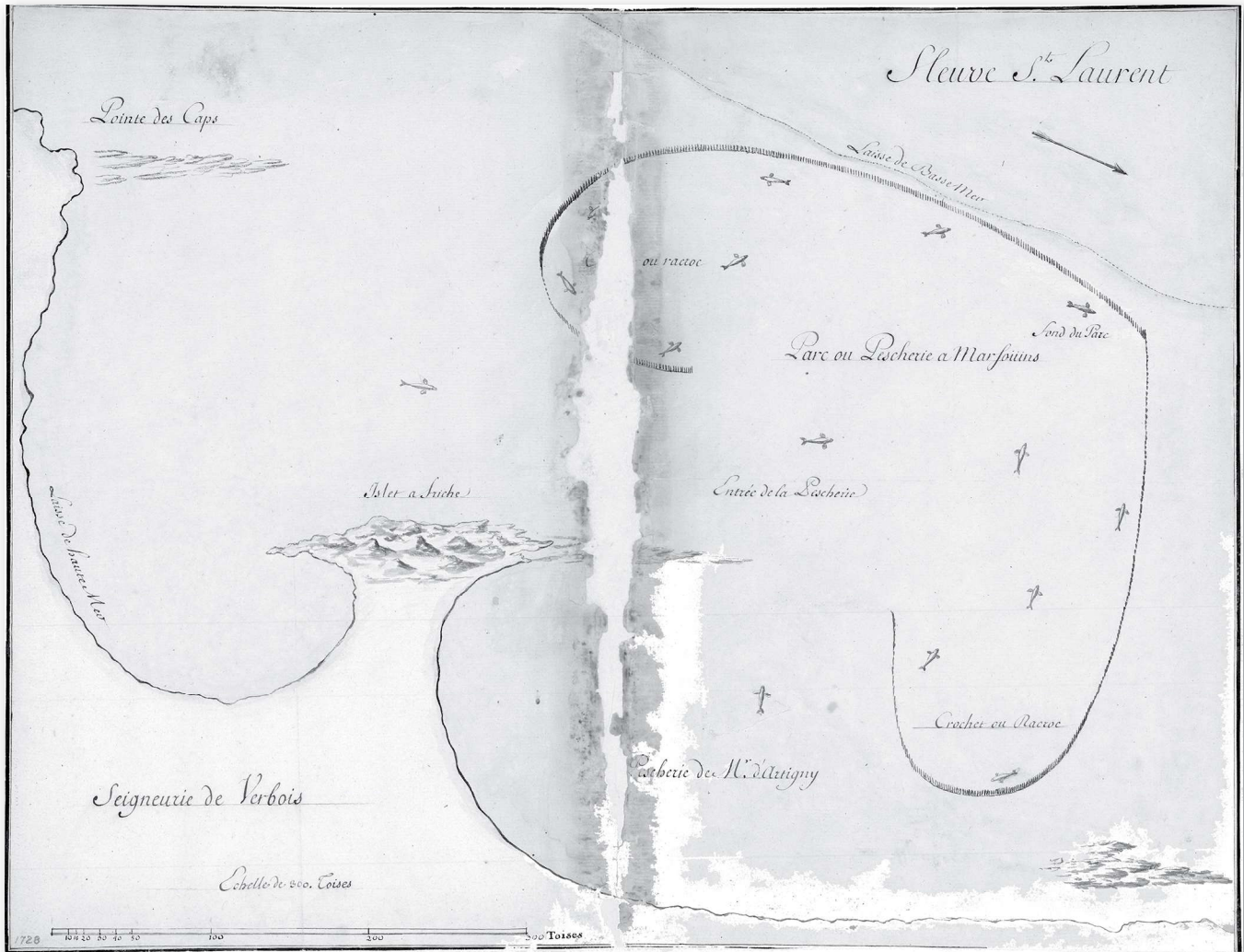
Le contrat spécifiait que le « dégras¹³ » serait fait « sur le terrain desdits sieurs Baucher dit Morency », comme

étant l'endroit le plus commode. Le bois nécessaire pour l'opération de « fonderie » – qui suit l'opération de « dégraissage », pour extraire l'huile – sera récupéré sur le terrain de cette même famille Baucher dit Morency.

En 1799, trois autres contrats d'association signés entre des habitants de Trois-Pistoles – toujours relatifs à des fascines tendues sur les battures – nous renseignent davantage sur l'organisation des opérations. Un premier groupe de neuf associés s'installe « depuis le sud-ouest sur la devanture de Charles Lévesque et à courir au nord-est jusqu'à la devanture de Michel Simon ». Chaque membre s'engage alors « à fournir la quantité de perches qui sera jugé nécessaire pour ladite pêche, ainsi que tous les ustensiles, matériaux et temps et marées et autres qui seront jugés nécessaires, tant pour les tentures de pêche, tueries et fonderies de marsouin que pour la garde qu'il y sera absolument nécessaire. » Deux des associés sont délégués afin de « veiller à la conduite et régie de la pêche et pour tout ce qui la concerne »¹⁴. Le contrat précise aussi que l'association était faite « pour le temps et espace de neuf années ». La répartition des tâches et le calendrier sont sensiblement les mêmes chez les deux autres groupes qui passent contrat pour des pêches tendues respectivement « depuis les islets à aller au nord-est jusqu'à la Pointe du May »¹⁵, ainsi qu'à la Pointe à la Loupe¹⁶. À noter que certains des associés de ces pêches demeurent sur le territoire avoisinant de la paroisse de L'Isle-Verte.

D'autres contrats font état de sociétés d'exploitation de marsouins à Trois-Pistoles en 1850 et 1851, cette fois à l'initiative des marchands Philippe Renouf et Félix Têtu. Ces ententes, valides pour l'espace de deux années, impliquent des équipes d'hommes qui fournissent chacune une part de rets¹⁷, le marchand s'engageant pour sa part à fournir les « ancres nécessaires pour fixer les dits rets ». Ces pêches sont des fascines installées autour de l'île Razade, aux îlets du Bic, et « au lieu nommé Portneuf sur la Côte Nord, en remontant jusqu'à la rivière Saguenay »¹⁸ – l'empire commercial de la famille Têtu s'étendait notamment aux deux rives du Saint-Laurent¹⁹.

Au-delà du cas pistolois, la pêche aux marsouins demeure généralement très importante au Bas-Saint-Laurent dans la seconde moitié du XIX^e siècle et au-delà. Les historiens Jean-Charles Fortin et Antonio Lechasseur relèvent la capture de 16 000 individus

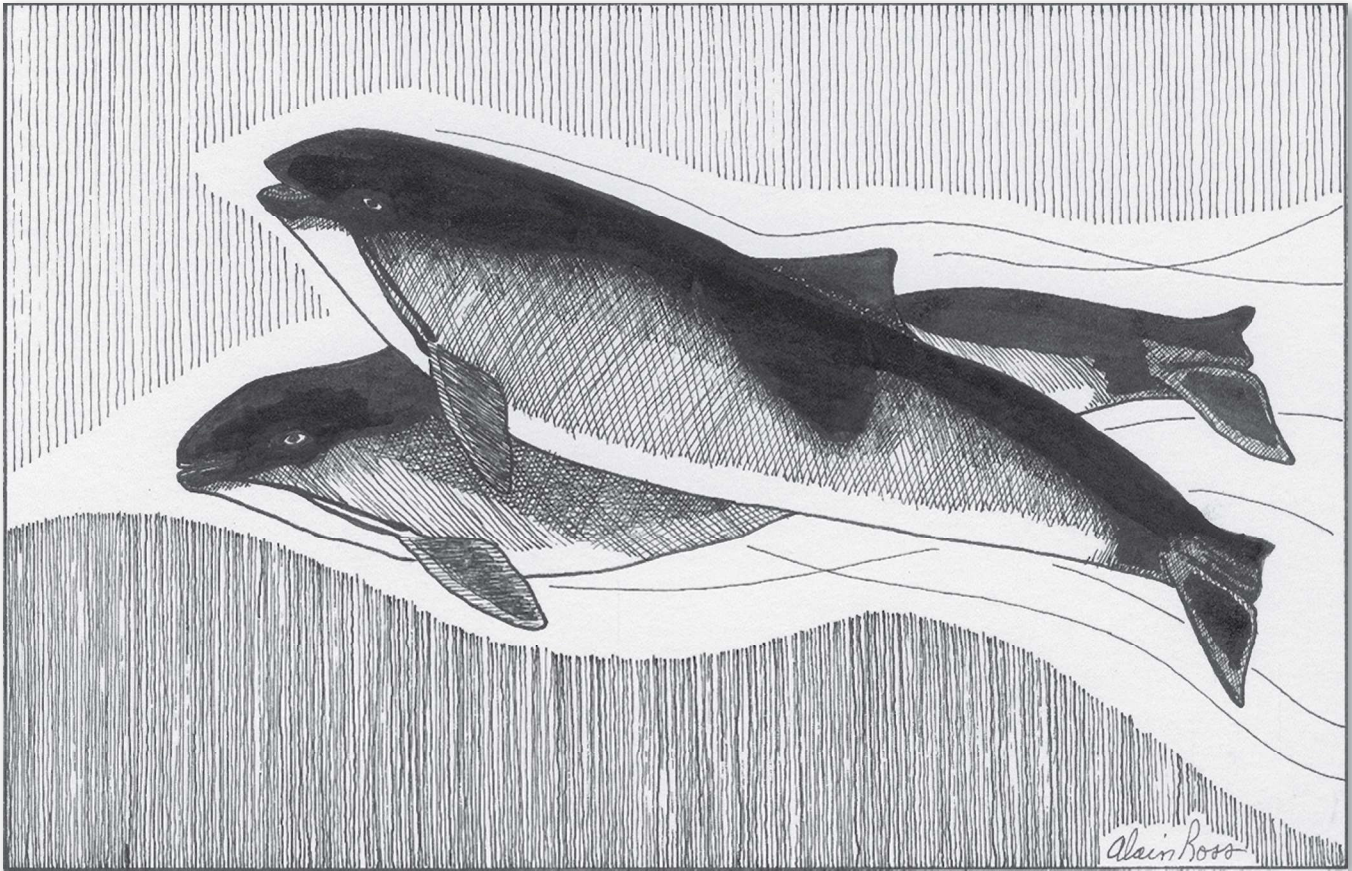


Pêche aux marsouins dans le fleuve Saint-Laurent, en face de la seigneurie Verbois, en 1728. Cette pêche était tendue près de l'embouchure de la rivière des Caps, dans un secteur limitrophe aux actuelles municipalités de Saint-André de Kamouraska et Notre-Dame-du-Portage.

Auteur: L. Peyre - BAnQ, Collection initiale (P600), S4, SS2, D25.

entre 1866 et 1960 dans l'ensemble de la région, dont plus de 4000 pour la seule période comprise entre 1886 et 1895²⁰. Cela dit, comme le rappelle le rapport fédéral du département des Pêcheries de 1884, la partie ouest du Bas-Saint-Laurent demeure celle où les activités sont les plus marquantes, alors que les localités de Rivière-Ouelle, Saint-Denis-De La Bouteillerie et L'Isle-Verte accaparent à elles seules l'essentiel de la production bas-laurentienne d'huile dite « de marsouins »²¹.

Les rapports effectués par les inspecteurs des pêcheries dans la seconde moitié du XIX^e siècle signalent en contrepartie de très nombreuses pêches à fascines dans tout le Bas-Saint-Laurent, au moins jusqu'aux frontières de la Gaspésie « touristique » actuelle – à savoir la paroisse de Sainte-Flavie. À compter de la région de Rimouski et en allant vers l'est toutefois, aucun témoignage ne permet de supposer que ces installations récoltent d'autres espèces que du saumon, du hareng, et de l'anguille²². Une compagnie dédiée à la pêche aux marsouins a tout de même



Le marsouin commun ou « pourcil ».

Illustration: Alain Ross.

été fondée à Rimouski en 1871 par l'homme d'affaires et philanthrope George Stephen, grand amateur de pêche et bientôt propriétaire d'un domaine à Grand-Métis²³. S'agissait-il plus exactement d'une pêche aux bélugas ou aux marsouins communs (pourcils)? Cette dernière, plus souvent désignée comme une « chasse » à cause de son *modus operandi*, se pratiquait au large des battures, avec un canot muni d'une voile et conduit par deux hommes, dont l'un, posté à l'avant, harponnait l'animal, tandis que l'autre gouvernait l'embarcation. Le harpon se prolongeait d'un câble au bout duquel une bouée, fabriquée d'une peau de phoque cousue hermétiquement et gonflée d'air, retenait l'animal en surface pour l'empêcher de couler²⁴. Plusieurs témoignages au milieu du XIX^e siècle évoquent en effet plutôt ce dernier type de chasse dans la région de Rimouski et de Métis. Lors de l'exposition universelle de 1855, le député de Rimouski

et représentant du kiosque du Canada-Uni, Joseph-Charles Taché, exhibe deux échantillons d'« huile de pourcil » issus de la production de deux cultivateurs rimouskois²⁵. À la même époque, en 1856, un prospectus sur la station de villégiature de Métis révélait au passage les pratiques de chasse de groupes autochtones fréquentant le secteur:

We should mention that there are a few Indians at metis, of the Micmac or Malecite tribes, strong, respectable looking men and women, who occupy themselves chiefly in hunting the porpoise. This they do in a canoe, watching when the porpoise rise to breathe, and instantly shooting it in the head. The creature then struggles for a short time on the surface, during which the hunters must strike their barbed lance into it to hold it, or it sinks never to rise. When secured, it takes great management to get a carcass from one

to two hundred weight into a small canoe, but they accomplish it, and bring in sometimes two or three. We saw six that had been caught in one day by an Indian family, which lives within a stone cast of the Rev. Mr. McAlister. These porpoises are taken for the oil which their thick blubbery [*sic*] skins contain, which varies according to the size, from two to four gallons, and is sold at four shillings a gallon²⁶.

La désignation anglaise contemporaine de « porpoise » réfère au marsouin commun; toutefois, dans le contexte des colonies britanniques d'Amérique du Nord au XIX^e siècle, il n'était pas rare que les fonctionnaires réfèrent aux « white porpoises » ou aux « brown or dark porpoises » pour départager les bélugas et les marsouins communs.

La chasse aux bélugas et aux marsouins va perdurer durant quelques décennies jusqu'au XX^e siècle, le plus souvent sur une base artisanale. Celle du béluga sera formellement interdite à compter de 1978 – tout comme la commercialisation et la consommation de produits en découlant²⁷.

La chasse au loup-marin et l'exploitation des baleines, en complément

La chasse aux phoques, plus communément désignés « loups-marins » – à cause de leurs hurlements caractéristiques qui rappellent ceux des loups –, est étroitement associée aux Îles-de-la-Madeleine et à la Côte-Nord qui en ont fait un commerce régulier durant de nombreuses décennies. Si plusieurs chercheurs ont fait état de cette chasse pour les régions avoisinant le golfe de la période préhistorique jusqu'au XX^e siècle, le Bas-Saint-Laurent n'a fait l'objet d'aucune enquête spécifique²⁸. L'estuaire bas-laurentien est visité par des phoques gris et des phoques communs²⁹, de manière plus systématique sur les battures des secteurs situés à l'est du Kamouraska. Comme pour le béluga ou le marsouin commun, la chasse aux phoques est effectuée pour l'huile, la viande et les peaux, utilisés à la fois pour les besoins domestiques et le commerce – particulièrement l'huile.

Un témoignage éloquent de la pratique bas-laurentienne est fourni dès le XVII^e siècle par les activités du seigneur du Bic, Charles Denys de Vitré. Au mois de mars 1684, ce dernier fonde une société avec le commerçant Denis Riverin « pour faire la traite avec les sauvages au lieu appelé le Bic » à

la fois pour les peaux de castor et d'originaux, « aussy bien que l'huile de loup marin »³⁰. Au mois de mai de la même année, une enquête relativement à de possibles fraudes au poste de traite du Bic révèle la présence à cet endroit de « cinq cabannes de Sauvages de la Baye des Chaleurs et de [...] l'Acadie qui se dispoient a la pesche du Loup marin et à celle du Saumon, laquelle fait Subsister lesd^s. Sauvages pendant tout l'esté et partie de l'automne³¹ ». Trois années plus tard, de Vitré passait un bail d'exploitation pour dix ans de sa seigneurie du Bic avec Jean Gagnon, qui devait entre autres lui fournir en paiement, à la fin de chaque année, deux barriques d'huile de loup-marin³².

Au cours du XVIII^e siècle, les actes de concession de terres de plusieurs seigneuries bas-laurentiennes spécifiaient que les colons avaient le droit de chasse et de pêche sur la devanture de leurs terres – droit en vertu duquel notamment se pratiquait la chasse aux bélugas et aux marsouins. Or, l'appréciation de la culture matérielle des habitants du Bas-Saint-Laurent aux XVIII^e et XIX^e siècles à partir d'inventaires après décès laisse deviner une pratique répandue de la chasse aux loups-marins. Divers types de sacs, d'étuis et de boîtes étaient notamment recouverts de la peau imperméabilisante du loup marin; ces mêmes peaux étaient utilisées pour confectionner différents vêtements, comme des couvre-chefs et des vestes³³. Aussi, si la chasse aux loups-marins est réputée plus faste et rentable sur le plan commercial sur le littoral nord du Saint-Laurent, le Bas-Saint-Laurent a quand même vécu sa part de moments fructueux qui ont marqué les mémoires – qu'on pense ici à l'épisode pistolois de 1841 où des centaines de loups-marins ont été capturés en quelques heures à peine³⁴. Différents témoignages évoquent par ailleurs la poursuite d'une chasse au loup-marin sporadique et artisanale au Bas-Saint-Laurent jusque tard au XX^e siècle.

Ce portrait de la chasse aux mammifères marins ne saurait être complet sans faire état des activités liées à l'exploitation des baleines. Dans les régions de l'est du Québec, ce type de chasse a toujours été associé étroitement à Gaspé, soit le principal port d'attache des quelques baleiniers réguliers qui ont sévi à l'époque coloniale, principalement au XIX^e siècle³⁵. Au Bas-Saint-Laurent, si les recherches archéologiques ont fait état des activités de chasseurs basques de baleines survenues entre 1584 et 1637 – sur l'île à

laquelle ils ont laissé leur nom vis-à-vis la localité de Trois-Pistoles actuelle –, peu a été écrit sur l'époque coloniale à proprement parler, et sur les décennies qui suivent³⁶. Les indices recueillis à ce jour permettent d'établir deux types d'activités : celles liées à la chasse et à la capture de ces mammifères en tant que telle, et celles liées à la récupération de carcasses échouées – l'huile et les viandes étant, encore une fois, dans la ligne de mire des commerçants.

Les archives de l'Amirauté de Québec permettent de documenter quelques opérations de récupération « d'épaves » de baleines au XVIII^e siècle sur le littoral bas-laurentien. Sous le régime français, depuis la publication de l'article XXIX de l'*Ordonnance de la marine de 1681*, les « poissons à lard » – parmi lesquels figurent les baleines – relèvent du « droit d'épaves » sur lesquels le roi possède le tiers de droits, l'Amirauté un autre tiers, et enfin la personne qui les récupère le dernier tiers³⁷. Antoine Gagnon est l'un de ces opportunistes : en 1751, il fait fondre les graisses d'un baleineau échoué à la Pointe à la Cive³⁸ pour en récolter 42 veltes d'huile³⁹. Le traitement d'une autre baleine trouvée au même endroit l'année suivante nous renseigne plus avant sur le processus de transformation de ces gros mammifères une fois sur les battures. Le « mémoire des frais et fournitures » déposé à l'Amirauté rapporte à cette occasion que l'entreprise des associés Antoine et Pierre Gagnon a d'abord nécessité « huit journées d'hommes employés à lever la graisse l'automne et la tirer dans le bois ». Le printemps suivant, ils ont organisé « le transport de la graisse à Rimouski païé à deux homes huit journées » avec une chaloupe empruntée à un nommé Lepage, en plus d'assumer « la nourriture des dits journaliers » et d'acheter les barriques pour entreposer l'huile extraite des graisses⁴⁰. À la même époque, soit en 1755 et 1756, le Rimouskois Paul Lepage de La Molaie exploita également les carcasses échouées de deux baleines à l'Anse-aux-Coques⁴¹ qui lui rapportèrent un profit considérable en barriques d'huile⁴².

Ce type d'entreprises de récupération « d'épaves de baleines »⁴³ se poursuit sous le régime britannique ; elles se révèlent au hasard des conflits pour le partage des profits, par l'entremise des archives judiciaires ou notariales⁴⁴. La région de Trois-Pistoles en offre un exemple éloquent au milieu du XIX^e siècle, alors qu'un acte notarié fait découvrir les activités d'exploitation des commerçants Nazaire Têtu et

Frédéric Boucher. Propriétaires « d'un fusil lance pour faire la chasse à la baleine », ils avaient confiés le dispositif à trois chasseurs de L'Isle-Verte qui tuèrent une baleine à l'automne 1854 ; elle partit toutefois à la dérive et aboutit chez Germain Pelletier, à Sainte-Flavie⁴⁵. Deux résidents de cette localité effectuèrent le « sauvetage » et la transformation de la baleine pour le compte de Pelletier, également commerçant à ses heures. Toutefois, sur la foi qu'une « partie d'une lance a été trouvée dans le corps de la baleine & que cette lance a été en possession dudit Germain Pelletier, et qu'il n'y avait que les chasseurs de l'Isle-Verte qui fussent aussi munis de cette espèce de fusil lance pour chasser la baleine dans le fleuve Saint-Laurent », Têtu réquisitionne la baleine en proposant toutefois une contrepartie. Non seulement suggère-t-il un dédommagement en argent sonnante pour les « travaux encourus tant pour amener à terre ladite baleine que pour la fonte de l'huile, dépens pour futailles, hangarage », mais il propose d'ajouter le tiers des profits qui seront générés par la vente d'huile – indice certain de la haute rentabilité de l'entreprise⁴⁶.

Des témoignages relatifs à la récupération de carcasses de baleines s'échelonnent jusqu'au tournant du XX^e siècle⁴⁷.

Un chantier de recherche maritime

La mise au jour de séries documentaires d'importance permettant de faire état des entreprises d'exploitation des mammifères marins au Bas-Saint-Laurent reste à faire. Le relevé systématique des actes révélant les activités commerciales ou artisanales dans les greffes notariés représenterait un premier jalon significatif, tout comme l'identification d'une culture matérielle dans les inventaires après décès ou encore les actes de donations entre vifs. Le dépouillement systématique des journaux et imprimés offrirait une autre voie fructueuse à investir avec les nouveaux outils numériques. Reste les archives judiciaires, assurément parmi les plus prometteuses, mais qui imposent des dépouillements fragmentaires à cause de leur important volume. Enfin, les archives de l'Amirauté n'ont certes pas livré encore tous leurs secrets ; les projets d'indexation en germe fourniront bientôt d'autres indices de pratiques diverses dans l'estuaire et le golfe.

Ces dépouillements et relevés feront émerger plus largement les artisans qui agissent comme

figures de proue de cette exploitation, ainsi que les réseaux de commerçants qui leur sont liés. Ils rendront également possible, plus fondamentalement, la

caractérisation d'une socio-économie rurale typique des milieux maritimes bas-laurentiens.

Notes

- 1 Alain Ross est un chercheur indépendant et un artiste multidisciplinaire. Impliqué dans la mise en valeur du patrimoine et des archives régionales rimouskoises depuis de nombreuses années, il a notamment été associé à la production d'articles parus dans la revue *L'Estuaire*. Il est également associé à la réalisation des œuvres d'art publiques *La Macrée* et *La Fascinée*, qui mettent en valeur l'histoire maritime rimouskoise.
- 2 Spécialiste du monde préindustriel québécois, Jean-René Thuot est professeur d'histoire au Département des lettres et humanités de l'Université du Québec à Rimouski. Directeur de la revue *L'Estuaire*, il a aussi co-édité en 2021 *Récits de naufrages* de Placide Vigneau.
- 3 La partie est de la région de Charlevoix est également iconique à cet égard. Le documentaire ethnographique *Pour la suite du monde*, réalisé par Pierre Perrault et Michel Brault en 1962, a participé à la caractérisation de cette pratique de pêche ancestrale de pêche ancestrale à l'Isle-aux-Coudres.
- 4 Tels que définis par la plate-forme Web éducative « Baleines en direct », éditée par le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM). Le béluga (couleur blanche, uniquement avec nageoires ventrales) peut atteindre de trois à cinq mètres de longueur et peser jusqu'à 1 000 kg; de son côté, le marsouin commun (dos foncé et ventre plus clair, avec nageoires ventrales en plus d'une dorsale) atteint un à deux mètres, avec un poids d'au plus 100 kg.
- 5 Les Autochtones tendaient déjà des pêches à cet endroit avant la colonisation européenne. Voir Matthew G. Hatvany, *Paysages de marais. Quatre siècles de relations entre l'humain et les marais du Kamouraska*, La Pocatière, La Société historique de la Côte-du-Sud/Ruralys, 2009, 187 p.; voir également Jean-Charles Fortin et Antonio Lechasseur, *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p. 49; voir enfin Marie-Claude Guérette, « La pêche à Kamouraska », dans Corporation des fêtes du 325^e anniversaire de la seigneurie de Kamouraska 1674-1999, *Kamouraska. Une marée d'histoire*, Cap-Saint-Ignace, La Plume d'oie, 1999, p. 129-139. Des traces de l'exploitation du béluga par des tribus autochtones ont également été documentées par les archéologues. Voir Roland Tremblay, « Iroquoian Beluga Hunting on Ile Verte », dans James F. Pendergast et Claude Chapdelaine, dir., *Essays in St. Lawrence Iroquoian Archaeology*, Dundas, Copetown Press, 1993, p. 135.
- 6 Voir notamment Alain Laberge, « État, entrepreneurs, habitants et monopole: le "privilège" de la pêche au marsouin dans le Bas-Saint-Laurent, 1700-1730 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, n° 4, mars 1984, p. 543-556. L'anthropologue Sabrina Doyon a plus récemment tracé un bref bilan de l'exploitation du béluga dans l'estuaire. Voir Doyon, « Pêche des bélugas, des anguilles et des esturgeons noirs de l'estuaire du St-Laurent. Entre la protection et la marchandisation », *Revue d'ethnoécologie*, vol. 13 – dossier « Anthropologie maritime », 2018, p. 3-6.
- 7 Henri-Raymond Casgrain, *Une paroisse canadienne au XVII^e siècle. Rivière-Ouelle*, Québec, Léger Brousseau, 1880, p. 203-208.
- 8 Les pêches rivoises de la pointe nord-est de l'embouchure de la rivière Ouelle et de l'anse aux Iroquois étaient reconnues pour être particulièrement prolifiques.
- 9 Ces plans mentionnent tout simplement des « pêches à marsouins », sans autre distinction. Voir notamment BAnQ Québec, Collection initiale (P600), S4, SS2, D32: Pêche aux marsouins dans les Iles de Kamouraska, 1728; BAnQ Québec, Collection initiale (P600), S4, SS2, D24: Pêche aux marsouins dans le Saint-Laurent, région de Kamouraska en 1728; BAnQ, Collection initiale (P600), S4, SS2, D25: Pêche aux marsouins dans le Saint-Laurent en face de la seigneurie Verbois en 1728.
- 10 L'examen d'une vingtaine d'inventaires après décès réalisés chez des habitants (résidant entre La Pocatière et Rivière-du-Loup) a permis de constater la présence de « morceaux de marsouin », de récipients utiles à conserver l'huile de marsouins, ainsi que d'outils pour la pêche aux marsouins (lances, espontons, harpons).
- 11 BAnQ Rimouski, greffe du notaire Louis Cazes, 20 novembre 1797: Société entre dix habitants de Trois-Pistoles pour une pêche à marsouins. Les dix habitants en question étaient Louis Leclerc, Paul Côté, Joseph Côté, Pierre Côté, Benjamin Côté, Jacques Métayé, François Côté, Amable Côté, Bénoni Métayé, Maurice Voiselle et Jean Malenfant. À noter que Joseph Côté vendra les trois quarts de sa part à un habitant de l'Isle-Verte. Voir BAnQ Rimouski, greffe du notaire Louis Cazes, 3 juillet 1798: Vente d'une part de pêche à la Pointe à la Loupe par Joseph Côté, de Trois-Pistoles, à Joseph Albert, de l'Isle-Verte. Société d'une pêche à marsouins à la Pointe à la Loupe.
- 12 BAnQ, greffe Louis Cazes, 30 juin 1798: Société pour une pêche à marsouins dans l'entrée de la rivière Trois-Pistoles.
- 13 Opération d'extraction des graisses du mammifère.
- 14 BAnQ Rimouski, greffe Bernard Dubergés, 4 novembre 1799: Association pour une pêche à marsouins entre divers habitants de Trois-Pistoles.
- 15 La « Pointe du May » pourrait potentiellement référer au voisinage du Manoir Rioux de Trois-Pistoles, site où plusieurs propriétaires de la seigneurie du même nom ont demeuré. Dans la coutume ancienne, on procédait

- à la plantation de « l'arbre de May (mai) » en l'honneur du seigneur ou du premier capitaine de milice sur la propriété de ce dernier. Voir BAnQ Rimouski, greffe Bernard Dubergés, 4 novembre 1799: Association entre divers pour une pêche à marsouins aux Trois-Pistoles.
- 16 BAnQ Rimouski, greffe du notaire Bernard Dubergés, 4 novembre 1799: Association de plusieurs habitants pour une pêche à marsouins de la Pointe à la Loupe des Trois-Pistoles.
- 17 Filet, ouvrage de corde ou de fil à grosses mailles servant à capturer des oiseaux, du gibier, des poissons (cf. *Trésors de la langue française*).
- 18 BAnQ Rimouski, greffe Pierre Fournier, 28 janvier 1850: Acte de société entre Philippe Renouf et autres, pour la pêche au marsouin; BAnQ Rimouski, greffe Pierre Fournier, 3 mai 1851: Acte de société entre Félix Têtu et autres pour la pêche au marsouin.
- 19 Compte tenu du monopole encore effectif à cette époque de la Compagnie de la Baie d'Hudson sur les Postes du Roi – qui couvre la zone évoquée dans l'acte notarié en question –, il est possible de déduire que la famille Têtu avait une entente particulière d'exploitation.
- 20 Fortin et Lechasseur, *op. cit.*, p. 49.
- 21 Voir « Annual Report of the Marine and Fishery Department for the year 1884 », disponible sur la plateforme *Notre mémoire en ligne* (« canadiana.ca »).
- 22 Alain Ross, « Les pêches à fascines dans la région de Rimouski », *L'Estuaire*, n° 78, juin 2019, p. 51-69.
- 23 Archives des Jardins de Métis, Fonds famille Reford, 1908-01-21_B17-02: Lettre de Robert Wilson Reford (Jr.) à Bruce Reford. Le domaine aménagé à Grand-Métis, sur lequel il construisit bientôt la villa Estavan, deviendra plus tard Les Jardins de Métis.
- 24 L'utilisation du fusil vint modifier cette pratique, puisque le chasseur pouvait tirer à distance, mais il fallait alors rapidement aborder l'animal et lui fichier dans le corps un grappin prolongé d'une corde accrochée à l'embarcation pour le garder à flot.
- 25 L'huile provenait de Louis-Jacques Lepage et de Nicolas Lévesque, qui exploitaient tous deux des terres à l'île Saint-Barnabé. Voir Joseph-Charles Taché, *Le Canada et l'exposition universelle de 1855*, Toronto, John Lovell, 1856; voir également *Catalogue raisonné des produits canadiens exposés à Paris en 1855 par M. J.-C. Taché*, Paris, Imprimerie O. A. Pinard-Dentan et cie, 1855, p. 165.
- 26 « Sea Bathing—The St. Lawrence below Quebec », *The Montreal Witness*, 17 août 1856. Transcription fournie gracieusement par Alexander Reford.
- 27 Doyon, *loc. cit.*, p. 5.
- 28 Voir notamment l'article de Pierre Rouxel sur la pratique de cette chasse sur la Côte-Nord dans le présent numéro thématique. Pour un aperçu global de l'évolution de la pratique de cette chasse, voir Paul Charest et Michel Plourde, « La chasse au phoque, une activité multimillénaire », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 33, n° 1, 2003, p. 3-9; sur la période de la Nouvelle-France, voir notamment Janick Langlois, *Les pêcheries de loup-marin en Nouvelle-France*, Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention régionales, coll. « Études régionales », 2002, 89 p.
- 29 Le phoque gris (mâle), plus massif, peut peser jusqu'à 350 kilogrammes et mesurer 2,3 mètres, alors que le phoque commun (mâle) peut atteindre une centaine de kilogrammes et mesurer jusqu'à 1,85 mètres.
- 30 Bibliothèque et Archives Canada, COL C11A 6/fol.429-430v., 24 mars 1684: Contrat de société entre Charles Denys de Vitré et Denis Riverin (en ligne).
- 31 Bibliothèque et Archives Canada, COL C11A 6/fol.252-252v., 20 mai 1684: Procès-verbal de la visite effectuée par La Barre et Dutast dans le Bas-Saint-Laurent (en ligne).
- 32 BAnQ Québec, greffe François Genaple, 23 juin 1687: Rupture de traité Gagnon et Charles Denys de Vitré.
- 33 Ces observations ont été faites à partir d'une trentaine d'inventaires après décès produits entre Kamouraska et Sainte-Luce au tournant du XIX^e siècle.
- 34 L'histoire retiendra davantage le péril des chasseurs pistolois, dont une partie ont dérivé sur les glaces du fleuve avant d'être secourus *in extremis*. Voir Silvio Dumas, « Une dramatique chasse aux loups-marins à Trois-Pistoles en 1841 », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. 2, n° 2, 1975, p. 22-26; voir également Luc Savard, « La chasse aux loups marins de Trois-Pistoles: de la construction d'une légende à un mythe de fondation », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. XIX, n° 1 (48), janvier 1996, p. 31-35.
- 35 Mario Mimeault, « La pêche à la baleine. Le port de Gaspé au XIX^e siècle », *L'Escale*, n° 11, septembre-octobre 1985, p. 37-41.
- 36 Laurier Turgeon, « Amérindiens et Basques, chasseurs de baleines à l'île aux Basques (XVI^e-XVII^e siècles). Reconstitution archéologique d'un site historique », dans Franco Morenzoni et Élisabeth Mornet, dir., *Milieus naturels, espaces sociaux. Études offertes à Robert Delort*, Paris, Éditions de la Sorbonne, coll. « Histoire ancienne et médiévale », 1997, p. 255-271.
- 37 Voir Gallica (BNF numérique), *Ordonnance de la marine, août 1681* (Paris, Guillaume Cavelier, 1714).
- 38 Secteur qui correspond à la portion ouest de l'anse à Mercier actuelle, à Saint-Fabien-sur-Mer.
- 39 Ancienne mesure de capacité équivalent à 7 ou 8 litres. Voir BAnQ Québec, Collection Pièces judiciaires et

- notariales (TL5), D1642, 2 août 1751 au 5 mars 1755: Vente de 42 veltes d'huile provenant d'un baleineau pris près de Rimouski par le nommé Antoine Gagnon.
- 40 Voir BANQ Québec, Collection Pièces judiciaires et notariales (TL5), D1642, 2 août 1751 au 5 mars 1755: Mémoire des frais et fournitures qui ont été faites pour l'exploitation d'une baleine trouvée à la Pointe à la Cive en 1752 par Antoine Gagnon et Pierre Gagnon.
- 41 Dans le secteur actuel de Sainte-Luce.
- 42 BANQ Québec, Fonds Intendants (E1), S4, SS4, D250, P1 et P2, 6 novembre 1755-24 août 1757: Droits d'épave versés au Domaine du Roi et à l'Amirauté de Québec suite à la découverte et à la disposition de deux baleines échouées à l'Anse au Coq, seigneurie de Rimouski, trouvées et exploitées par le Sieur Lemole Lepage.
- 43 Selon l'expression consacrée dans les archives de l'Amirauté.
- 44 Une chanson satirique a été composée dans la région de Rimouski au XIX^e siècle pour souligner la mémoire d'un personnage réputé chiche dans le partage des profits relatifs à la carcasse d'une baleine. Voir Jean-René Thuot, «Mémoires et récits d'un *vendeur de cretons*: le parcours de Jacques Hugues dans l'Est (XVIII^e-XX^e siècles)», *L'Estuaire*, vol. 76, octobre 2016, p. 22-37.
- 45 BANQ, greffe Pierre-Louis Gauvreau, 23 février 1855: Offres réelles et réquisition par Nazaire Têtu, à Germain Pelletier *et al.*
- 46 *Idem.*
- 47 L'échouage d'un rorqual gris à Pointe-au-Père en 1951 est notamment l'un des événements à avoir suscité une activité importante. Voir «Une baleine à Pointe-au-Père», *Le Progrès du Golfe*, 5 octobre 1951.